

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **CHL-025-14128/23/BM**

### **■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de l'Insertion et de l'Emploi - Aide aux dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi (Axe 1) - Approbation de conventions**

59238

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le Pays d'Aix, différentes structures développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Depuis le début des années 2000, le Pays d'Aix mène une politique volontariste de soutien aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Ce soutien s'exprime à travers le dispositif d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE, soutenu et renforcé par la création et le maintien de différentes étapes de parcours d'insertion adaptées et validées par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique. Elles permettent aux personnes en parcours de remédier à leurs difficultés, à surmonter leurs différents freins à l'emploi grâce à des actions de qualité : mobilité, remobilisation, formation, mise en situation professionnelle. Le PLIE du Pays d'Aix propose donc une offre diversifiée, pertinente pour tous les profils de demandeurs d'emploi, en accord avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des 4 axes d'intervention réaffirmés et délibérés en Conseil de territoire du 8 avril 2021 (délibération 2021\_CT2\_147) :

- I. Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi.
- II. Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- III. Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi.
- IV. Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

A ce titre, quatre opérateurs sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la création et au maintien d'étapes de parcours d'insertion pour les participants du PLIE et les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 49 000 €, aux quatre opérateurs suivants :

- LOOK & JOB.
- INTER-MADE.
- BGE PROVENCE ALPES MEDITERRANNEE ACCES CONSEIL.
- INITIATIVE PAYS D'AIX.

#### **LOOK & JOB :**

**Objectif :** L'association propose des activités de diagnostic-conseil en image personnelle et professionnelle, des prestations de mise en beauté, ainsi que des ateliers thématiques collectifs, destinés à un public fragilisé et aux demandeurs d'emploi.

**Action :** Cette action de salon de beauté solidaire permet, à travers des ateliers collectifs gratuits et des tarifs préférentiels pour les personnes en difficulté, de favoriser la remise à l'emploi grâce à un travail sur l'image de soi et des soins esthétiques. (Bilan 2022 en cours)

### **INTER-MADE :**

**Objectif :** Inter-Made vise l'inclusion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et la sécurisation des parcours des créateurs d'activités économiques en réponse à des besoins du territoire et de développement local, et ce, via l'accompagnement, la formation et la mutualisation.

**Action :** « CitésLab Vitrolles » :

La mise en œuvre de l'action CitésLab anciennement réalisée par COSENS a été reprise par INTER-MADE en 2022. Elle répond aux besoins de soutien et d'accompagnement des porteurs de projet d'entreprise résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vitrolles. Dans ce sens, l'action CitésLab se pose en passerelle entre les publics éloignés du monde de la création d'entreprise et les différents dispositifs de droit commun existants sur le territoire. (Bilan 2022 en cours)

### **BGE PROVENCE ALPES MEDITERRANEE ACCES CONSEIL :**

**Objectif :** BGE Provence-Alpes-Méditerranée est le premier réseau d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise, présent sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 40 ans. L'association apporte un appui au développement d'activités économiques et à l'emploi à travers son expertise et son maillage sur le terrain.

**Action :** Cette action en reconduction a pour but de sensibiliser à la création d'entreprise, d'accueillir, d'accompagner, de former et de suivre post-crédation les créateurs. Il s'agit d'assurer des permanences sur le Pays d'Aix pour mettre à disposition des habitants les services d'accompagnement BGE en lien avec les dispositifs mis en œuvre par les politiques publiques de l'emploi et de développement économique : Conseil Départemental, dispositif inclusion (BPI), des actions de formation. Lors de rendez-vous individuels, le porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise est accompagné dans la vérification de la faisabilité de son projet de création ou de reprise d'entreprise, guidé dans l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de son projet. (Bilan 2022 en cours).

### **INITIATIVE PAYS D'AIX :**

**Objectif :** Accompagner et financer les porteurs de projet d'entreprise en création, reprise ou développement désireux de s'installer en Pays d'Aix – portage des actions CitésLab à Aix-en-Provence et Pertuis.

**Actions :** Le CitésLab est un dispositif d'appui à l'émergence de projets de création d'activités dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il est actuellement mené par l'association sur les Communes d'Aix-en-Provence et Pertuis.

Plusieurs axes :

- Sensibilisation, détection et soutien à l'émergence de projets.
- Actions d'accompagnement à la création d'activité.
- Opérations de rapprochement des acteurs de la création d'entreprises.
- Actions d'accès au financement favorisant la création d'activité ou leur développement.
- Soutien aux entreprises en difficultés des Quartiers Politique de la Ville (ci-après QPV).

Bénéficiaires en 2021 à Pertuis : 117 personnes suivies en 2021 dont 25 issues de QPV.

Bénéficiaires en 2021 à Aix-en-Provence : 161 personnes suivies en 2021 dont 79 issues de QPV.

(Bilan 2022 en cours)

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée par le PLIE du Pays d'Aix afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Les trois structures ont été soutenues l'an dernier. Elles souhaitent poursuivre leur objectif et sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

N° MGDIS	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITÉE	SUBV° PROPOSÉE	TAUX en %	CONV OUI/ NON
<b>Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi</b>								
2629	LOOK & JOB	Agence de beauté solidaire	10 000 €	42 000 €	12 000 €	12 000 €	28,57 %	NON
2747	INTER-MADE	Citéslab Vitrolles	8.000 €	34 135 €	11 000 €	8 000 €	23.31%	OUI
2826	BGE PROVENCE ALPES MEDITERRANNEE ACCES CONSEIL	Soutien des porteurs de projets et créateurs et repreneurs d'entreprise	10.000 €	101660 €	10 000 €	10 000 €	9.84 %	NON
2865	INITIATIVE PAYS D'AIX	CitésLab Pertuis	6 .000 €	13000 €	6 000 €	6 000 €	46,15 %	OUI
2866	INITIATIVE PAYS D'AIX	CitésLab Aix	13 000 €	38 000 €	14 000 €	13 000 €	34,21 %	OUI
<b>TOTAL</b>						53.000 €	49.000 €	

Le montant total des subventions attribuées par la Métropole dans l'exercice 2023 à l'opérateur « Initiative Pays d'Aix » ainsi qu'à « Inter-Made » étant supérieur à 23 000 € il convient de conclure une convention d'objectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° 2021\_CT2\_147 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021 approuvant les critères d'intervention de la politique Insertion et Emploi du Pays d'Aix.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir ces associations.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées des subventions dans le champ de l'insertion et de l'emploi en Pays d'Aix pour un montant total de 49 000 euros répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif, à savoir :

- LOOK & JOB.
- INTER-MADE.
- BGE PROVENCE ALPES MEDITERRANNEE ACCES CONSEIL.
- INITIATIVE PAYS D'AIX.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions annuelles d'objectifs 2023 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les opérateurs :

- INTER-MADE - « CitésLab Vitrolles ».
- INITIATIVE PAYS D'AIX - « CitésLab Pertuis » et « CitésLab Aix ».

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ